

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014

### DELEGUES A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Le conseil désigne un délégué titulaire et un suppléant pour siéger à la commission de suivi de site de l'ancien Centre de stockage de déchets non dangereux d'Orchaise.

### PERSONNEL COMMUNAL

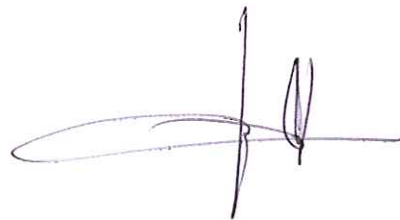
Le conseil accepte la rémunération des heures complémentaires et supplémentaires du personnel contractuels recruté pour des remplacements sur les postes permanents.

### RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CLOS DE LA MULOTIERE

Le conseil décide de confier à l'entreprise SPIE à Blois la rénovation de l'éclairage public au lotissement du Clos de la Mulotière (remplacement de 10 candélabres et luminaires de type "boule") dans le cadre de l'application de la directive européenne EUP sur la consommation énergétique.

Orchaise, le 26 mai 2014

Le Maire,



Gérard CHARZAT